

Fiche d'information sur le produit

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2019/2016 DE LA COMMISSION

Nom ou marque commerciale du fournisseur: -

Adresse du fournisseur: Combisteel, Lichtschip, NL

Référence du modèle: 7013.2570-1

Type d'appareil de réfrigération:

Appareil à faible niveau de bruit:	Non	Type de construction:	à pose libre
Appareil de stockage du vin:	Non	Autre appareil de réfrigération:	Oui

Paramètres généraux du produit:

Paramètre		Valeur	Paramètre	Valeur
Dimensions hors tout (millimètres)	Hauteur	847	Volume total (dm ³ ou l)	115
	Largeur	540		
	Profondeur	539		
IEE		83	Classe d'efficacité énergétique	E
Émissions de bruit acoustique dans l'air [dB(A) re 1 pW]		41	Classe d'émission de bruit acoustique dans l'air	C
Consommation d'énergie annuelle (kWh/an)		66,0	Classe climatique:	tempérée
Température ambiante minimale (°C) à laquelle l'appareil de réfrigération est adapté		16	Température ambiante maximale (°C) à laquelle l'appareil de réfrigération est adapté	32
Réglage hiver		Non		

Paramètres des compartiments:

Type de compartiment		Paramètres et valeurs de compartiment			
		Volume de compartiment (dm ³ ou l)	Réglage de température recommandé pour un stockage optimisé des denrées alimentaires (°C) Ces réglages ne doivent pas être en contradiction avec les conditions de stockage prévues à l'annexe IV, tableau 3	Pouvoir de congélation (kg/24h)	Defrosting type (auto-defrost=A, manual defrost=M)
Garde-manger	Oui	115,0	17	-	M
Stockage du vin	Non	-	-	-	-
Cave	Non	-	-	-	-
Denrées alimentaires fraîches	Non	-	-	-	-

Denrées hautement périssables	Non	-	-	-	-
Sans étoile ou fabrication de glace	Non	-	-	-	-
1 étoile	Non	-	-	-	-
2 étoiles	Non	-	-	-	-
3 étoiles	Non	-	-	-	-
4 étoiles	Non	-	-	-	-
Zone 2 étoiles	Non	-	-	-	-
Compartiment à température variable	-	-	-	-	-
Paramètres de la source lumineuse:					
Type de source lumineuse			-		
Classe d'efficacité énergétique			-		
Durée minimale de la garantie offerte par le fabricant: 12 mois					
Informations supplémentaires:					
Lien internet vers le site web du fournisseur où se trouvent les informations visées à l'annexe II, point 4, du règlement (UE) 2019/2019 de la Commission: -					